



Lundi 17 Août 2020:

C'est la rentrée!

* Tous les enfants sont accueillis à l'école dans le respect des mesures de protection sanitaires

(circulaire rectorale, 11/08/2020)

* Les gestes barrière continuent d'être appliqués en permanence

* Le port du masque est rendu obligatoire aux abords des établissements scolaires pour toute personne âgée de 11 ans ou + (arrêté préfectoral, 13/08/2020)



* Si je rentre de voyage de Métropole ou d'une zone de circulation active du virus, comme l'océan Indien et la Guyane :



Les enfants de moins de 11 ans ayant voyagé dans les 7 jours précédant la rentrée ne sont pas admis à l'école. En effet, ils ne sont pas soumis au test obligatoire avant embarquement et peuvent avoir des difficultés à porter le masque et à respecter les gestes barrière.